

CONSEIL  
9 janvier  
2017

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi le neuvième jour de janvier deux mille dix-sept, séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Laurent Phoenix, sont présents : messieurs, Sylvain Thibodeau, Marc Lasalle, madame Thérèse Ménard Monty, Jean-Guy Côté, François Mailloux, Maurice Gaboriault.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue par monsieur le maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 décembre 2016
4. Adoption du procès-verbal du 13 décembre 2016
5. Adoption du procès-verbal du 19 décembre 2016
6. Assurance collective – Nomination de la FQM/ADMQ à titre de mandataire
7. Période de questions
8. Règlement de taxation 2017 – adoption
9. Projet de règlement modifiant le règlement no. 2007-07-291 intitulé zonage, afin d'autoriser les bâtiments ayant la forme d'un demi-cylindre couché pour le groupe d'usage communautaire d'utilité publique et modifier les normes en cette matière pour les bâtiments accessoires à des fins agricoles – avis de motion
10. Projet de règlement modifiant le règlement no. 2007-07-291 intitulé zonage, afin d'autoriser les bâtiments ayant la forme d'un demi-cylindre couché pour le groupe d'usage communautaire d'utilité publique et modifier les normes en cette matière pour les bâtiments accessoires à des fins agricoles – adoption
11. Achat d'un garage
12. Allocation kilométrage
13. Animation de la bibliothèque
14. Salaire inspecteur en voirie pour l'année 2017
15. Nomination du gardien d'enclos pour l'année 2017
16. Désignation du responsable pour l'application du règlement concernant la collecte des ordures et recyclage pour l'année 2017

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2016**

**2017-01-3412**

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

### **ASSURANCE COLLECTIVE - NOMINATION DE LA FQM/ADMQ À TITRE DE MANDATAIRE**

**2017-01-3413**

CONSIDÉRANT QUE le statut de la FQM comme preneur du contrat cadre ainsi que son rôle de négociateur pour son renouvellement, avec ou sans amendement, correspondent à la mission que lui confient exclusivement les articles 14.71 et 708 du *Code municipal* ainsi que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Municipalité de Sainte-Sabine mandate, irrévocablement jusqu'au 31 décembre 2017, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour agir à titre de représentant exclusif pour négocier l'adhésion de la municipalité et le renouvellement du régime d'assurance collective intervenu dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ, et ce, auprès de Desjardins Sécurité Financière ou, si nécessaire, de tout autre assureur;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés exclusivement à négocier et à convenir, avec tout courtier et Desjardins Sécurité Financière, toute mesure pouvant être nécessaire pour assurer une transition harmonieuse entre le régime en vigueur et celui à être convenu au terme de sa renégociation actuellement et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016 ;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à obtenir accès au dossier d'assurance collective de la municipalité, et ce, auprès de tout courtier, ou de Desjardins Sécurité Financière.

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à négocier, contre rémunération, les services fournis respectivement par eux;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer son mandataire désigné et y substituer un autre;

Que la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

ADOPTÉE

Que le taux d'intérêt annuel pour les montants de taxes reçus en retard soit de 12 % pour l'année 2017.

ARTICLE 8 **Nombre de versements**

Que le paiement pourra se faire en trois versements de 33.33% chacun pour les contribuables dont le montant des taxes foncières est de plus de trois cent dollars (300.00\$). Les dates des versements sont le 27 mars 2017, le 27 juin 2017 et le 28 août 2017.

ARTICLE 9 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Signé à Ste-Sabine, ce 9<sup>e</sup> jour de janvier 2017.

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix, Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain,  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION est donné, avec dispense de lecture par Thérèse Ménard Monty pour la préparation d'un règlement modifiant le règlement no. 2007.07.291 intitulé zonage, afin d'autoriser les bâtiments ayant la forme d'un demi-cylindre couché pour le groupe d'usage communautaire d'utilité publique et modifier les normes en cette matière pour les bâtiments accessoires à des fins agricoles.

**2017-01-3415**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-01-386**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2007.07.291 INTITULÉ ZONAGE, AFIN D'AUTORISER LES BÂTIMENTS AYANT LA FORME D'UN DEMI-CYLINDRE COUCHÉ POUR LE GROUPE D'USAGE COMMUNAUTAIRE D'UTILITÉ PUBLIQUE ET MODIFIER LES NORMES EN CETTE MATIÈRE POUR LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES À DES FINS AGRICOLES**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal, de sa propre initiative, souhaite modifier le règlement de zonage en vigueur afin d'autoriser les bâtiments ayant la forme d'un demi-cylindre couché pour les bâtiments accessoires à des fins d'utilité publique;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut régir l'architecture, la symétrie et l'apparence extérieure des constructions;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 9 janvier 2017 par Thérèse Ménard Monty;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux**

**APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté**

**ET RÉSOLU**

Que le conseil municipal décrète ce qui suit:

**PARTIE 1 : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

1. Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 2017-01-386 modifiant le règlement numéro 2007.07.291 intitulé ZONAGE, afin d'autoriser les bâtiments ayant la forme d'un demi-cylindre couché pour le groupe d'usage communautaire d'utilité publique et modifier les normes en cette matière pour les bâtiments accessoires à des fins agricoles ».

2. Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un

### **ANIMATION DE LA BIBLIOTHÈQUE**

**2017-01-3418** PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU :

Qu'un montant de 80\$ par semaine soit versé à la responsable de la bibliothèque, Madame Murielle Bricault, pour l'animation de la bibliothèque.

ADOPTÉE

### **SALAIRE INSPECTEUR EN VOIRIE POUR L'ANNÉE 2017**

**2017-01-3419** PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU :

Que le salaire horaire de l'inspecteur en voirie, Jean Verville, soit majoré de 1.5%, que 5 jours de maladie fractionnables, non-monnayables et non-cumulatives lui soit accordés et qu'un montant de 50\$ lui soit alloué pour le nettoyage de la salle en dehors de ses heures de travail.

ADOPTÉE

### **NOMINATION DU GARDIN D'ENCLOS POUR L'ANNÉE 2017**

**2017-01-3420** PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU :

Que Monsieur Jean Verville soit nommé gardien d'enclos pour l'année 2017.

ADOPTÉE

### **DÉSIGNATION DU RESPONSABLE POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA COLLECTE DES ORDURES ET RECYCLAGE POUR L'ANNÉE 2017**

**2017-01-3421** PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU :

Que monsieur Jean Verville soit la personne désignée pour l'application du règlement no 2009-11-309 concernant la collecte des déchets et des matières résiduelles destinées au recyclage pour l'année 2017.

ADOPTÉE

### **MÉSÉSENTENTES CONCERNANT LES CLÔTURES ET FOSSÉS MITOYENS – PERSONNE DÉSIGNÉE**

**2017-01-3422** PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU :

Que madame Johanie Bouchard soit la personne désignée pour régler les mésésententes concernant les clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés

procéder à l'audit du coût de la collecte sélective de matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016.

ADOPTÉE

### **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

**2017-01-3425**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 83 643\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QU'un montant de 37 629\$ est inscrit au rapport financier 2016.

IL EST PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU

Que la municipalité de Sainte-Sabine informe le ministère des Transports de la véracité des dépenses d'un montant de 37 629\$ et de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

### **BILLETS BRUNCH DES POMPIERS**

**2017-01-3426**

PROPOSÉ PAR Jean- Guy Côté  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

De faire l'achat de 12 billets pour le Brunch annuel des pompiers de Notre-Dame. Le coût est de 12\$ par billet.

ADOPTÉE

### **COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

**2017-01-3427**

PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes payés et à payer, soit :

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT</b>
VILLE DE COWANSVILLE	8834	235.70
BÂTIMENTS FUTUR	8835	2 475.00
REGIE INTERMUNICIPALE	8836	2 177.71
BRASSERIE DE LA RIVIERE	8837	1 441.45
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	8838	150.00
	8845	ANNULÉ
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	8846	160.00

### VENTE D'UNE REMORQUE

**2017-01-3428**

CONSIDÉRANT QUE la remorque que la municipalité possédait a été volée le 20 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a alors acquis une nouvelle remorque;

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec a retrouvée ladite remorque volée le 20 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne désire pas conserver deux remorques;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau  
APPUYÉ PAR Maurice Gaboriault  
ET RÉSOLU

Que la municipalité vende ladite remorque volée et retrouvée à monsieur Jean-Guy Côté au montant de 300\$.

ADOPTÉE

**ANNOTATION**

Le conseiller monsieur Jean-Guy Côté reprend son siège.

### APPUI DU PROJET PRÉSENTÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE MISSISQUOI DANS LE CADRE DU PACTE BROME MISSISQUOI 2017

**2017-01-3429**

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité de Sainte-Sabine appuie le projet concernant le Moulin Cornell présenté par La Société d'histoire de Missisquoi pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du Pacte Brome Missisquoi.

Ceci n'est pas un engagement financier de la part de la municipalité.

ADOPTÉE

**2017-01-3430**

### LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉE PAR Thérèse Ménard Monty  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20H26.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix  
Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».